
Adresse de la société des sans-culottes de Arnon-Libre, qui félicite le gouvernement révolutionnaire, annonce des dons patriotiques et le changement de son nom, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Arnon-Libre, qui félicite le gouvernement révolutionnaire, annonce des dons patriotiques et le changement de son nom, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 684;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31524_t1_0684_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Séance du 30 Ventôse An II

(Jeudi 20 Mars 1794)

Présidence de RÜHL

Rühl, président, occupe le fauteuil.

La commission des dépêches rend compte des lettres, adresses et pétitions dont l'extrait suit.

I

La société des sans-culottes de Arnon-Libre, ci-devant Culan (1) annonce que, nouvellement épurée, le premier usage qu'elle fait de ses facultés, sera une preuve de son attachement inviolable à la révolution; que peu sensible aux sacrifices qu'exigeront d'elle les circonstances, elle ne regardera jamais comme tels les dons qu'elle fait à la patrie; qu'elle adresse au chef-lieu de son district le second envoi des offres patriotiques de ses membres: il consiste en 10 marcs une once d'argenterie, 154 l. en assignats, et 93 l. en numéraire; le premier envoi étoit de 5 marcs 3 quarts en argenterie, 11 gros et demie d'or, 94 l. en numéraire, et 580 l. en assignats. Elle invite la Convention à rester à son poste, enfin elle vote le régime révolutionnaire et une guerre implacable aux tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Arnon-Libre, 17 vent. II] (3)

« Législateurs,

La Société populaire d'Arnon-Libre bien convaincue qu'on ne peut être républicain qu'en se rendant utile à sa patrie, fait passer au chef-lieu de son district, le second envoi des offres patriotiques de ses membres. Nouvellement épurée, le premier usage qu'elle fait de ses facultés sera une preuve de dévouement et de son attachement inviolable à notre sublime Révolution. Peu sensible aux sacrifices qu'exigeront d'elle les circonstances, elle ne regardera jamais comme tels les dons qu'elle fait mais elle sera toujours jalouse d'avoir la certitude que la Convention aura bien voulu les agréer. Les besoins les plus urgents de la République doivent en diriger la destination; la Société s'en rapporte absolument à la sagesse de ses législateurs; cy-joints sont les extraits des procès-verbaux des premier (3) et second envois.

(1) P.V., XXXIII, 444. B^{4m}, 30 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) C 295, pl. 996, p. 45, 46.

(3) Note marginale: « Le premier envoi a été remis directement à la Convention par des com-

Nos pétitions sont le cri général de la France. Régime révolutionnaire, guerre universelle et implacable aux tyrans... Restez à votre poste... Etonnez sans cesse l'univers de vos travaux, comme nos armées de leurs succès. Notre reconnaissance sera sans bornes comme la République. Tonnez du haut de la Montagne, pulvérisez le fanatisme... ce monstre expire... ses suppôts sont exclus de notre Société. Frappez donc le coup fatal, et qu'il atteigne ceux qui ne se prononcent qu'à demi et qui empoisonnent encore l'opinion publique. Veillez aux subsistances. Nos ressources sont faibles mais nos regards sont fixés vers la sublime Montagne et notre confiance est rasurée.

Le citoyen Michaud, représentant du peuple près les départements de l'Indre et Cher a changé, par son arrêté du 10 présent mois, le nom de notre commune Culan en celui de Arnon-Libre. Nos pères gémissaient sous la tyrannie des petits despotes les Culans; nous sommes chargés de les venger et vous, Législateurs, d'en consacrer les moyens.

J.B. ROSSERT, LOCHE.

P.S. — Le quintidi 15 présent mois, la Raison a banni de l'enceinte de son temple tout ce qui pouvoit éloigner de son culte, et un feu de joie autour duquel les citoyens et citoyennes ont dansé la Carmagnole a fait disparaître à jamais les personnages bizarres du vieux calendrier.

[Extrait des p.-v. des séances de la S^{té} popul. des 17, 19, 24, 26, 28 brum., 1^{er} et 8 frim., 11 et 15 pluv. II]

Dons faits par les c^{ns} et c^{nes} :
Léonard Loche, procureur de la commune, et a promis pareille somme pendant la durée de la guerre 25 l.
J.-B. Desjobert, maire, cy 100 l.
Plus a aussi donné une paire de boucles d'argent .
Ph. Goubault a fait l'offre annuelle pendant que dureroit la guerre 50 l.
Jean Desjobert, juge de paix, pendant la durée de la guerre ,et une paire de boucles d'argent 50 l.

missaires chargés d'y porter les vases de la ci-devant église, érigée maintenant en temple de la Raison desquels seulement il a été fait mention. »